Nations Unies S/2012/150



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mars 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 mars 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir la lettre ci-jointe, datée du 6 mars 2012, du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Anders Fogh Rasmussen, transmettant un rapport sur les opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan pour la période allant du 1er novembre 2011 au 31 janvier 2012 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

12-26116 (F) 160312 160312



Annexe

Lettre datée du 6 mars 2012, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Conformément aux résolutions 1386 (2001) et 1943 (2010) du Conseil de sécurité, je vous fais tenir ci-joint un rapport sur les opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan pour la période allant du 1er novembre 2011 au 31 janvier 2012 (voir pièce jointe).

Je vous serais obligé de bien vouloir le communiquer au Conseil de sécurité.

(*Signé*) Anders Fogh **Rasmussen**

Pièce jointe

Rapport trimestriel au Conseil de sécurité sur les opérations de la Force internationale d’assistance à la sécurité

Introduction

1. Soumis en application des résolutions 1386 (2001) et 1943 (2010) du Conseil de sécurité, le présent rapport a pour objet de rendre compte à l’Organisation des Nations Unies de l’exécution du mandat de la Force internationale d’assistance à la sécurité (FIAS) pour la période allant du 1er novembre 2011 au 31 janvier 2012. Au 9 janvier 2012, les effectifs totaux de la FIAS étaient de 130 236 personnes, fournies par 28 pays membres de l’Organisation du Traité de l’Atlantique Nord (OTAN) et par 22 autres pays. Bahreïn est devenu, en décembre 2011, le cinquantième État fournisseur de contingents de la FIAS et partenaire opérationnel de la Force. L’OTAN et la FIAS réitèrent l’invitation qu’ils ont lancée à d’autres États Membres de l’ONU pour qu’ils appuient la mission qui leur a été confiée par l’ONU en mettant des formateurs et des conseillers à la disposition des Forces nationales de sécurité afghanes et en accroissant l’appui qu’elles fournissent aux secteurs civils de la gouvernance et du développement.

2. Au cours de la période considérée, la FIAS a continué d’apporter son aide au Gouvernement de la République islamique d’Afghanistan, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Du 1er novembre 2011 au 31 janvier 2012, elle a subi 1 432 pertes au total (76 soldats ont été tués et 876 blessés au combat, et 11 ont trouvé la mort dans d’autres circonstances).

3. Durant la même période, la fréquence des attaques lancées par l’ennemi a continué d’afficher une tendance à la baisse, le pays enregistrant en 2011 un taux inférieur de 9 % à celui de 2010. Toutefois, dans la partie orientale du pays, le nombre de ces attaques a augmenté, en raison, essentiellement, des opérations délibérées lancées par la FIAS et les Forces nationales de sécurité afghanes pour repousser les insurgés hors des centres habités. L’efficacité des opérations des Forces nationales de sécurité afghanes, qui progressent à un rythme acceptable pour appuyer la transition, s’est améliorée par rapport au trimestre précédent. Le nombre d’opérations menées en partenariat avec les Afghans ou dirigées par eux continue d’augmenter à mesure que les Forces nationales de sécurité afghanes sont de plus en plus à même de mener des opérations de sécurité à travers le pays. Selon la récente enquête de The Asia Foundation, le peuple afghan est de plus en plus confiant dans la capacité de ses forces d’assurer sa sécurité. Les atteintes à la sécurité perpétrées pendant le trimestre considéré ont été marquées par des attentats-suicides survenus, le 6 décembre 2011, à Kaboul et à Mazar-e Charif, et se sont soldées par de nombreuses victimes parmi les civils lorsque des musulmans chiites célébrant la fête de l’Achoura ont été pris pour cible.

4. D’autres points saillants de la période considérée sont les suivants :

a) Du 16 au 19 novembre, la Loya Jirga consultative s’est réunie à Kaboul. Les Forces nationales de sécurité afghanes ont géré les arrangements en matière de sécurité moyennant un soutien minime de la FIAS. Dans son discours liminaire, le Président Karzaï a souligné la nécessité pour le pays de continuer à bénéficier du soutien militaire et économique international au-delà de 2014, tout en affirmant la souveraineté afghane;

b) Le 26 novembre, alors qu'elles évacuaient le camp d'entraînement présumé d'insurgés situé près de la frontière avec le Pakistan, des unités de la FIAS et des Forces nationales de sécurité afghanes ont essuyé des coups de feu tirés depuis la ligne de crête surplombant le camp, en territoire pakistanais. En raison d'une série de malentendus, des positions militaires pakistanaises ont été par erreur prises pour cible par des unités du soutien aérien rapproché de la FIAS. L'incident a entraîné la destruction de deux postes frontière et la mort de 26 soldats pakistanais au combat. Il a donné lieu à l'adoption d'une série de mesures de prévention et d'atténuation pour empêcher que des faits analogues ne se reproduisent. Les autorités pakistanaises ont par la suite fermé les points de passage frontaliers pour les transports logistiques de la FIAS;

c) Le 27 novembre, la deuxième tranche des zones de transition a été annoncée par le Président Karzaï. La mise en œuvre de la deuxième tranche, qui comprend 18 autres zones, a commencé dans la province de Parwan, le 1er décembre 2011 et est actuellement en cours dans toutes les zones de cette tranche, sauf dans la province de Sari Pul, située dans la zone de commandement régional nord, où elle a été différée;

d) Le 5 janvier, le Président Karzaï a ordonné à la Commission de surveillance de la Constitution d'achever, dans un délai d'un mois, le transfert du centre de détention américain de Parwan aux autorités afghanes. La décision du Président est intervenue après que la Commission a fait état de violations de la Constitution afghane, qui dispose que nul pays étranger ne peut tenir et administrer des prisons en Afghanistan, ainsi que du Code pénal afghan. En février 2012, le Président Karzaï a prorogé ce délai au 9 mars 2012;

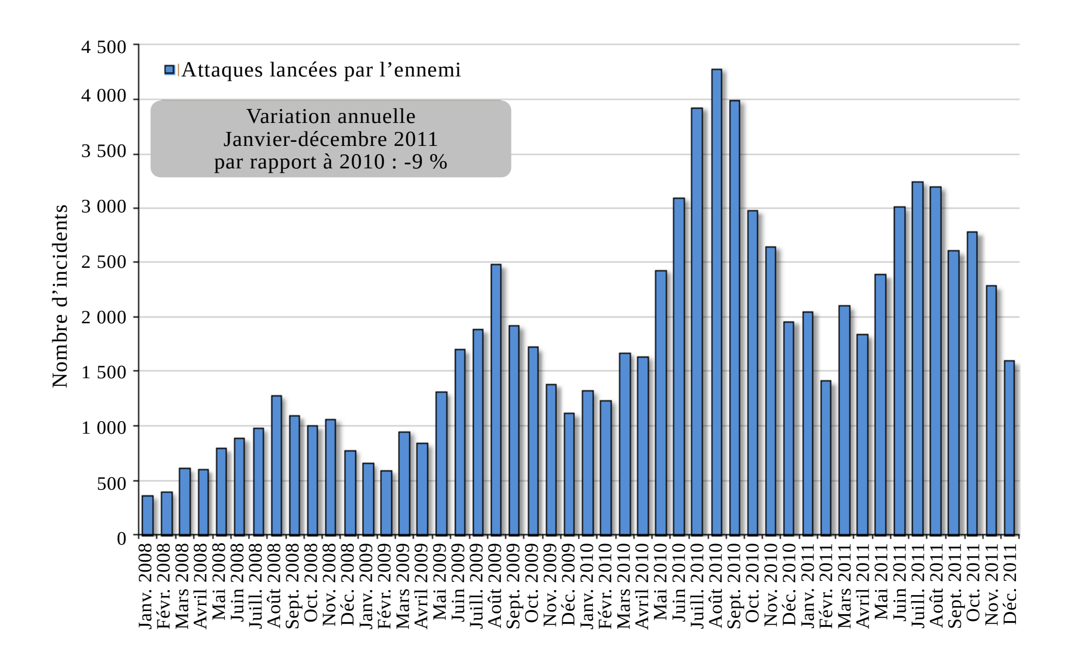
e) Le 20 janvier, les soldats d'une équipe opérationnelle d'encadrement et de liaison française basée dans la province de Kapisa, qui relève du commandement régional est, ont été pris à partie par un soldat de l'Armée nationale afghane; à la suite de cet accrochage, 4 soldats de la FIAS ont été tués et 14 autres ont été blessés en opération (toutes les victimes étaient françaises). Des pays fournisseurs de contingents de la FIAS se sont dits vivement préoccupés par les pertes en vies humaines et les conséquences des incidents lors desquels des membres des Forces nationales de sécurité afghanes ont attaqué des soldats de la FIAS, et ont demandé aux autorités afghanes de mieux vérifier les antécédents des recrues.

Situation en matière de sécurité

5. La fréquence des attaques lancées par l'ennemi[a] a diminué par rapport au même trimestre de 2010/11. Les tentatives faites par les insurgés pour poursuivre leurs opérations pendant l'hiver en lançant des attaques et en commettant des assassinats hautement médiatisés se sont révélées largement inefficaces. L'insurrection a échoué grâce à une combinaison d'opérations persistantes des forces conventionnelles et spéciales afghanes et de la FIAS, à des opérations « nettoyer », « tenir » et « construire », à des efforts de réintégration et au développement d'initiatives de défense locales.

---

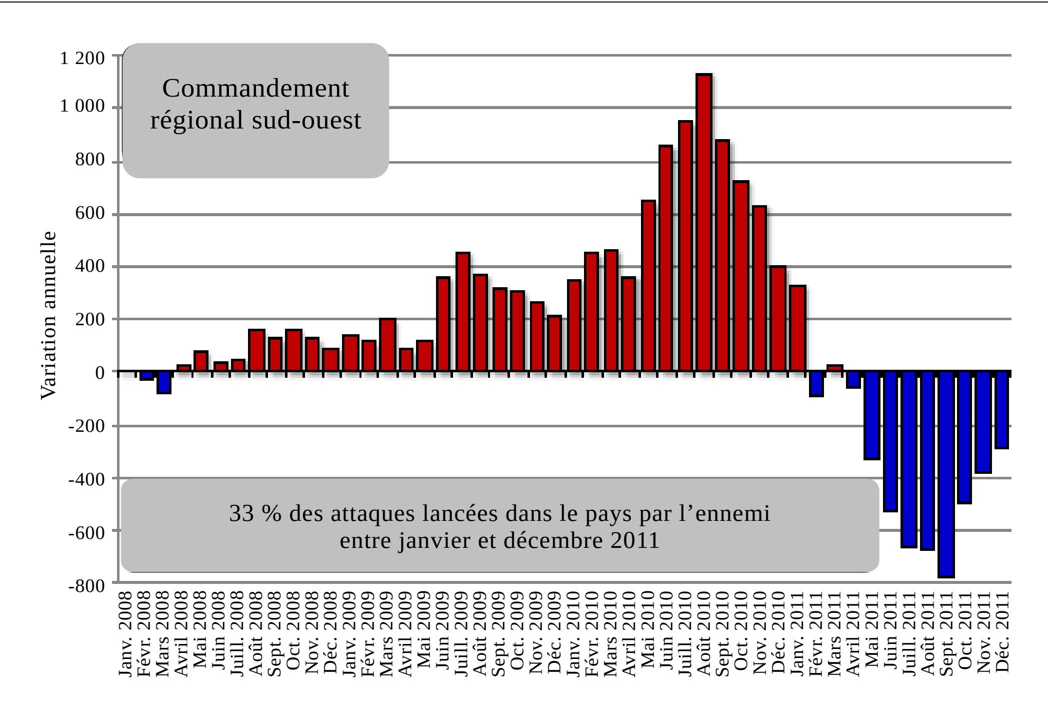
[a] Le terme « attaque lancée par l'ennemi » désigne un fait de guerre (lancement par l'ennemi de tirs directs ou indirects, ou de tirs surface-air) ou un incident dangereux causé par des explosifs, en n'incluant que les attentats qui ont été exécutés (explosion d'un engin explosif improvisé ou de mines).



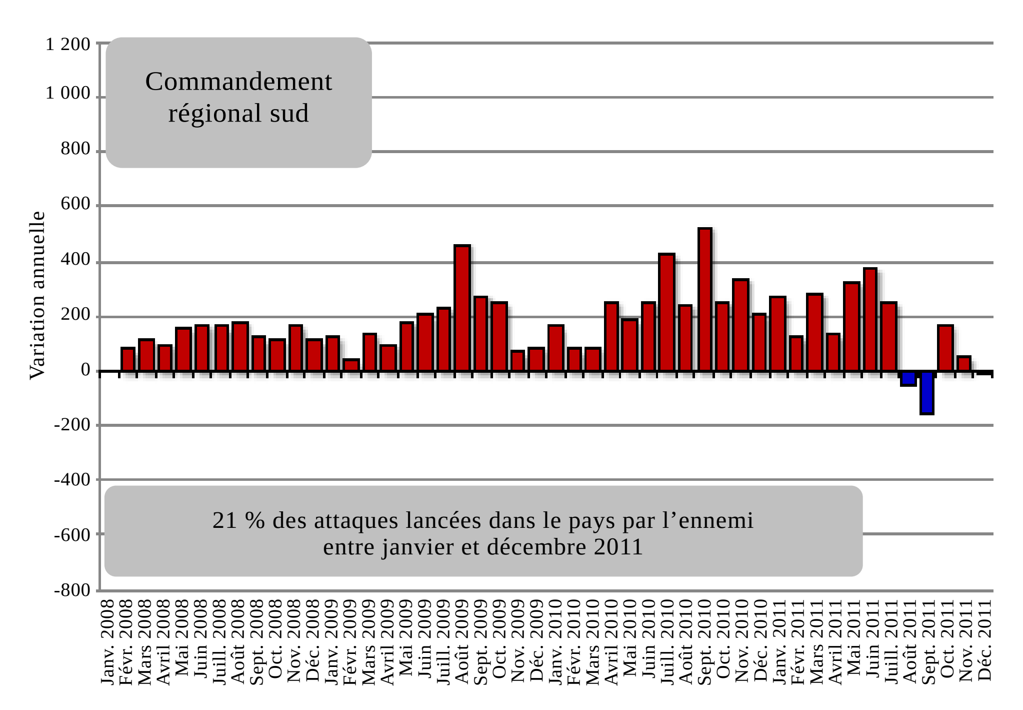
6. Les insurgés continuent d'employer principalement des engins explosifs improvisés pour mener leur campagne. Pendant la période considérée, l'insurrection avait fait 84 % des victimes civiles et, dans 60 % des cas, des engins de ce type avaient été utilisés de façon aveugle. Plus de la moitié des engins explosifs improvisés et des mines ont été trouvés et éliminés au lieu d'être mis à feu.

7. Sur le plan régional, la situation en matière de sécurité est la suivante :

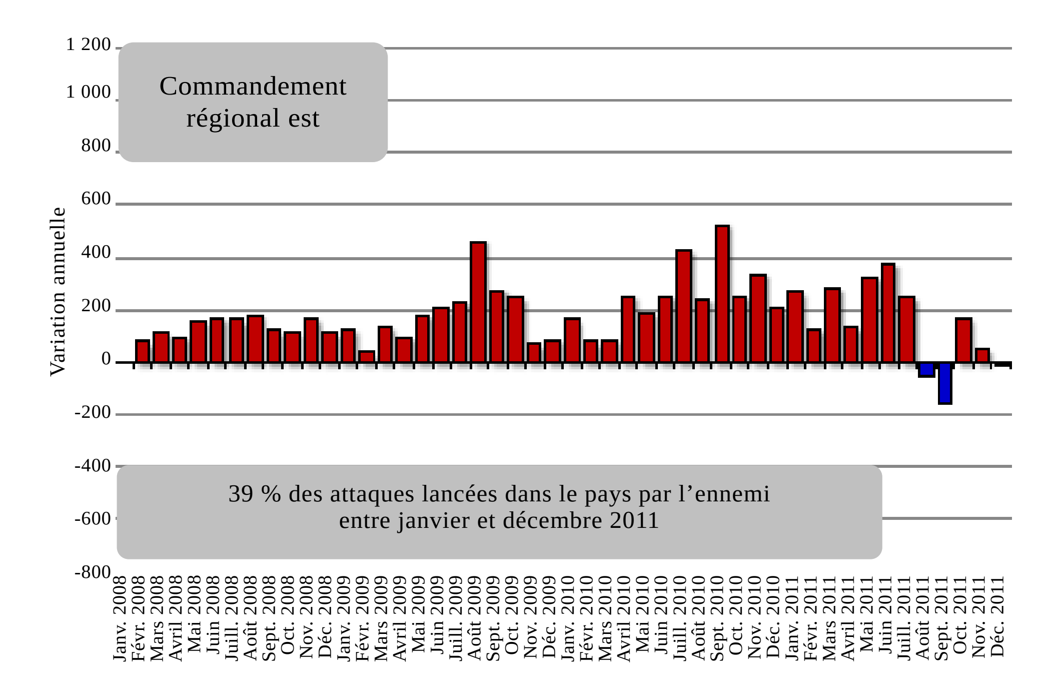
a) **Commandement régional sud-ouest**. Dans la zone de commandement régional sud-ouest, le nombre d'attaques lancées par l'ennemi en 2011 a été inférieur de 29 % à celui de 2010. Les opérations délibérées de l'équipe conjointe ont permis de maintenir la pression sur les insurgés au début de l'hiver, ce qui a contribué à réduire la capacité de ces derniers. Grâce à l'amélioration de la gouvernance assurée par le Gouverneur de la province, Gulab Mangal, et à l'action menée par l'équipe conjointe, la bulle de sécurité centrée sur Lashkar Gah a pu être renforcée et élargie. Les opérations se poursuivent dans le nord et dans le sud de la province de Helmand pour démanteler les bastions rebelles. Les faibles réductions opérées dans les effectifs de la FIAS au cours du dernier trimestre de 2011 n'ont eu aucune incidence sur les opérations, mais d'importantes réductions futures risquent bien de mettre à l'épreuve les capacités des Forces nationales de sécurité afghanes, qui, à ce jour, ont obtenu de bons résultats;



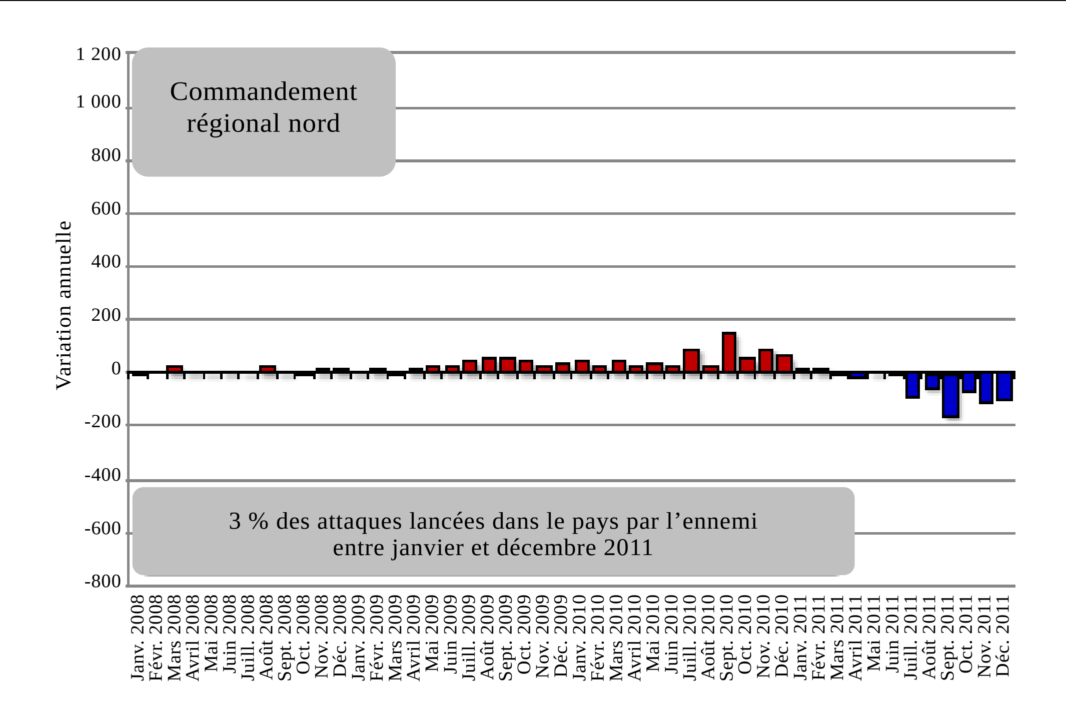
b) **Commandement régional sud**. L'amélioration de la capacité des Forces nationales de sécurité afghanes et le succès des opérations de l'équipe conjointe ont permis de maintenir la pression sur les insurgés et de limiter leur capacité de fonctionnement. Une légère augmentation du nombre d'atteintes à la sécurité commises au cours de la période considérée et la résurgence récente d'attentats-suicides dans la région de Kandahar rappellent l'importance que revêt le sud pour l'insurrection. Les insurgés prennent de plus en plus souvent pour cible des officiers des Forces nationales de sécurité afghanes et des fonctionnaires du Gouvernement afghan pour tenter de regagner une influence sur la population;



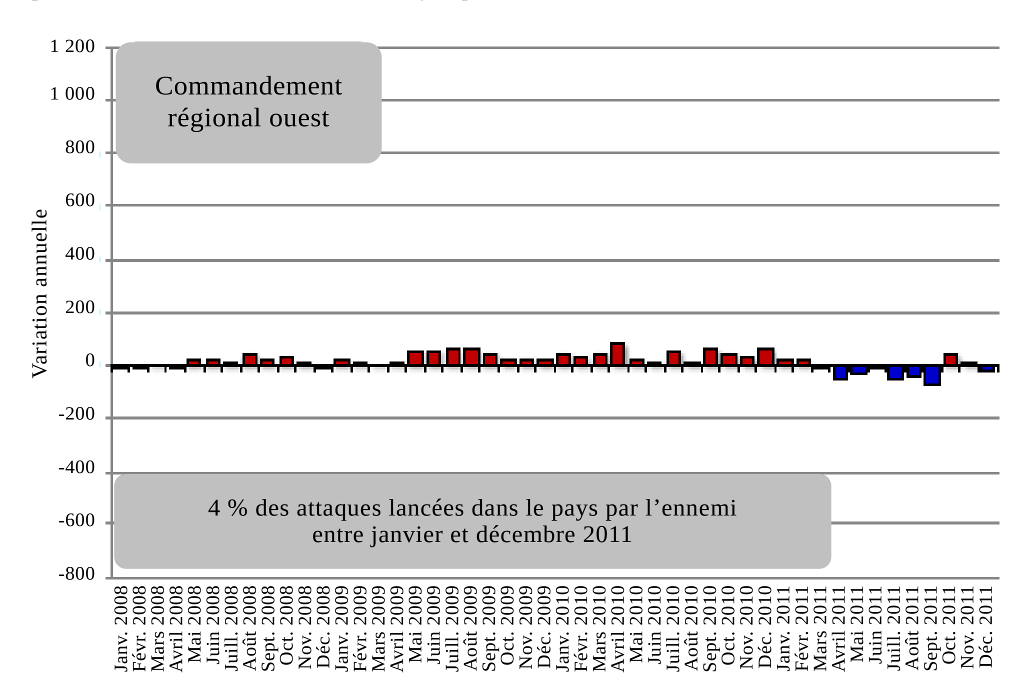
c) **Commandement régional est**. Le nombre d'atteintes à la sécurité perpétrées dans cette zone a généralement régressé pendant la période hivernale, mais celles-ci ont persisté à des niveaux plus élevés que précédemment et sont réparties à travers toute la zone de commandement du fait de la diversification géographique de l'ennemi. Des approvisionnements et des combattants venant du Pakistan ont permis aux insurgés de la région de maintenir leur capacité opérationnelle et leur avancée. Une augmentation de la pression exercée par la FIAS et les Forces nationales de sécurité afghanes, associée à des initiatives locales afghanes en matière de sécurité, contribue à perturber ces voies d'approvisionnement et, partant, à entraver les opérations des insurgés. Les tensions constatées, au cours de la période considérée, entre la FIAS et le Gouvernement afghan d'une part, et le Pakistan de l'autre, révèlent à quel point la coopération est importante pour la sécurité et la stabilité dans la région frontalière;



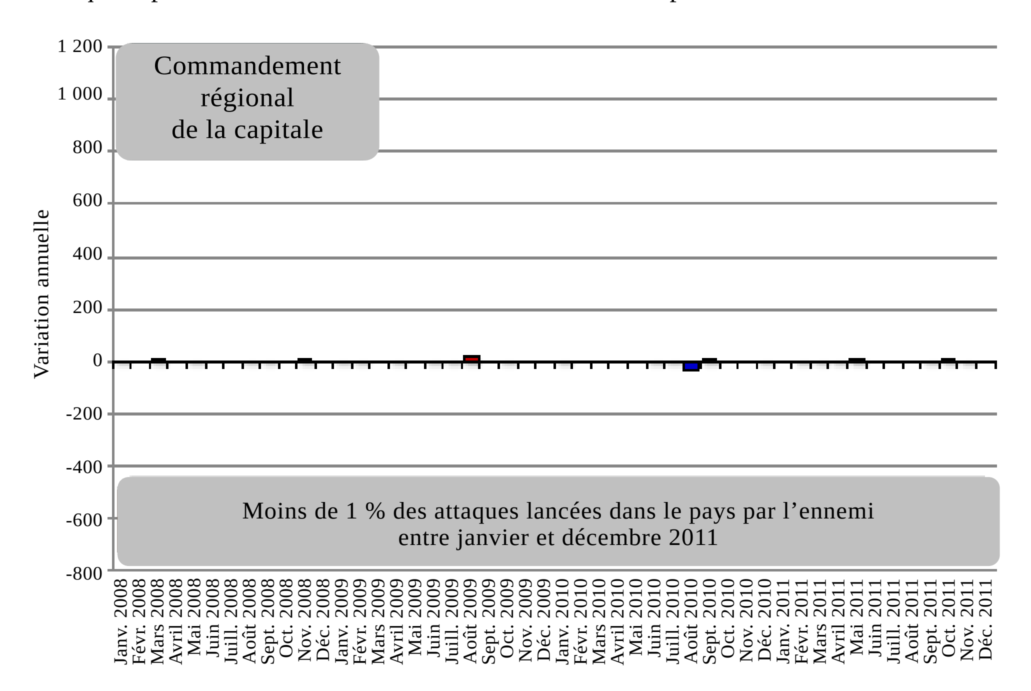
d) **Commandement régional nord**. Les réseaux d'insurgés présents dans le nord constituent encore une menace pour les forces de l'équipe conjointe et le Gouvernement afghan, mais dans une moindre mesure que pour les autres commandements régionaux. Les chiffres réels concernant les atteintes à la sécurité ont diminué au cours du dernier trimestre, ce qui prouve que les insurgés sont incapables de traduire leurs paroles en actes. Bien que des attitudes positives à l'égard des forces de sécurité aient été rapportées parmi la population, la corruption au sein des représentants du Gouvernement demeure très préoccupante;



e) **Commandement régional ouest**. Le succès des opérations de l'équipe conjointe et l'amélioration du soutien populaire au Gouvernement afghan et à la FIAS ont permis une diminution globale du nombre d'atteintes à la sécurité. Ces facteurs combinés ont entraîné une démoralisation et une réduction des capacités de l'insurrection dans la zone de commandement ouest. Les attaques lancées par l'ennemi se sont révélées largement désorganisées et inefficaces et devraient probablement se raréfier en hiver jusqu'au début de la saison des combats en 2012;



f) **Commandement régional de la capitale**. L'amélioration des capacités des Forces nationales de sécurité afghanes, d'importantes découvertes de caches d'armes, l'expansion de la zone de sécurité de Kaboul et des opérations des forces de la Coalition dans la zone de commandement est ont permis de limiter l'efficacité des activités menées par les insurgés dans la capitale, ce qui a abouti à une absence pratiquement totale de mouvements d'insurgés en janvier 2012. Alors que le nombre des atteintes à la sécurité devrait très probablement demeurer stable au prochain trimestre, les insurgés tenteront par intermittence de troubler la sécurité qui semble régner dans la province de Kaboul car un incident survenant dans la capitale ne manquera pas d'attirer une attention considérable de la part des médias.



Forces nationales de sécurité afghanes

8. Le développement des Forces nationales de sécurité afghanes est en bonne voie tant du point de vue du nombre d'hommes que de celui de leur qualification. Les objectifs fixés pour octobre 2012 en matière d'augmentation des effectifs sont en passe d'être réalisés, tandis que les capacités de commandement et de contrôle continuent d'être renforcées et améliorées. Une des principales actions de la FIAS consiste à poursuivre la professionnalisation des forces. De substantiels progrès ont été accomplis quant à la sûreté et à la soutenabilité de l'Armée nationale afghane et de la Police nationale afghane.

9. En 2011, les forces de sécurité afghanes se sont accrues de 57 000 soldats et policiers. À l'heure actuelle, elles conduisent près de 40 % des opérations classiques ou spécialisées et environ 90 % de ces opérations font l'objet d'un partenariat avec la FIAS.

10. Grâce à un recrutement intensif, les forces afghanes devraient pouvoir, comme prévu, réaliser l'objectif d'atteindre 352 000 hommes d'ici à octobre 2012. Parallèlement au développement des forces de combat, les ministères afghans chargés de la sécurité ont fait des progrès considérables pour améliorer la

qualification des hommes. Bénéficiant de l'appui et des conseils de la Coalition, les unités des forces de sécurité afghanes renforcent leurs compétences et ont amélioré leur aptitude à conduire des opérations sur le terrain de façon autonome. On s'efforce de mettre en place à l'échelon national et régional des états-majors performants afin d'améliorer la planification et la coordination. Par ailleurs, les forces afghanes prennent progressivement en charge la formation de leurs hommes.

11. La construction de centres de formation est près de s'achever, ce qui va stimuler la professionnalisation graduelle de l'Armée nationale afghane et de la Police nationale afghane. Le développement des forces de sécurité continue de privilégier cinq domaines principaux : la formation des formateurs et instructeurs afghans, la formation des chefs à un rythme plus rapide, le renforcement des connaissances de base et des aptitudes professionnelles, l'enseignement des valeurs propres au commandement et l'établissement d'institutions, de systèmes et de facilitateurs sur une base durable. Afin que les forces de sécurité afghanes se professionnalisent à un rythme plus rapide et constituent une entité efficace et apte à soutenir des opérations prolongées, il reste nécessaire d'avoir recours à des formateurs et conseillers supplémentaires issus de la communauté internationale. En outre, la FIAS et le Gouvernement afghan procèdent actuellement au renforcement du processus de contrôle de sécurité qui doit permettre aux forces de sécurité d'améliorer la sécurité du personnel intégré dans la FIAS et de maintenir des relations de confiance entre les formateurs et conseillers internationaux et leurs homologues afghans.

Armée nationale afghane

12. L'Armée nationale afghane est actuellement la composante la plus solide et la plus autonome des forces de sécurité afghanes. Elle est entrée dans la dernière phase de sa mise en place, dont l'objectif est d'en faire une force professionnelle plus équilibrée et durable, à même d'assumer au premier chef la responsabilité de la sécurité. À cette fin, des unités d'appui tactique et de soutien au combat, ainsi que des corps et des brigades[b], sont en cours de création et de formation. La mise en place de ces nouvelles unités de soutien devrait être achevée d'ici à la fin 2013. En outre, on poursuit le développement d'un service logistique plus autonome. Enfin, on s'efforce de mettre la dernière main à la création d'un organisme de formation complet qui permette à l'Armée nationale afghane de professionnaliser elle-même ses effectifs. Un commandement de la formation de l'Armée nationale afghane a été créé à cette fin et 12 écoles de formation travaillent en permanence, à pleine capacité, avec plus de 20 000 stagiaires. Le niveau de formation de l'armée s'améliore lentement mais régulièrement.

13. L'Armée nationale afghane, qui compte actuellement 184 000 soldats, devrait atteindre l'objectif consistant à porter ses effectifs à 195 000 hommes d'ici à octobre 2012. Elle continue de mettre en œuvre un recrutement intensif et ethniquement équilibré, la FIAS poursuivant par ailleurs la promotion de l'égalité entre les sexes par le biais de la mission de formation de l'OTAN en Afghanistan[c]. Durant la période considérée, le pourcentage de *kandaks* (bataillons) ayant obtenu la mention

---

[b] Compagnies de police militaires, unités de renseignement, régiments du génie, régiments de transmissions, compagnies de dégagement d'itinéraires et bataillons de force d'intervention rapide mobiles.

[c] L'armée nationale afghane compte 333 femmes dont la quasi-totalité est affectée à Kaboul.

« efficace avec conseillers » ou une mention supérieure a atteint 44 %. Comme mentionné dans les précédents rapports, les taux d'usure décroissent lentement mais restent élevés, continuant de donner lieu à des recrutements et d'engendrer des frais de formation. Un programme complet comprenant des solutions à moyen et à long terme a été élaboré en partenariat avec les dirigeants afghans afin de remédier à ce problème persistant.

14. S'agissant des unités opérationnelles de l'Armée afghane, il reste encore à régler les questions relatives aux compétences en matière d'encadrement, aux taux d'usure, à la planification d'état-major, à la coordination tactique et à la logistique.

Armée de l'air afghane

15. Le développement de l'Armée de l'air afghane est en cours. Outre le recrutement de personnel et la professionnalisation mentionnés dans les précédents rapports, la construction d'infrastructures a considérablement progressé. De nouveaux équipements ont été fournis en appui à une force autonome. D'importants investissements sont prévus en vue d'améliorer les centres de formation et les infrastructures de la force aérienne, ce qui est essentiel pour préserver son autonomie et lui assurer un bon développement. L'Armée de l'air afghane continue de faire face à d'importants problèmes tels qu'un niveau élevé de corruption et des difficultés de recrutement liées, en particulier, à la capacité de trouver des recrues qualifiées.

16. Les effectifs de l'Armée de l'air afghane, qui connaît des taux d'usure plus faibles que ceux de l'armée de terre et de la police nationale, atteignaient 5 172 hommes en décembre 2011. Quatre-vingt-deux aéronefs au total, dont 42 hélicoptères, sont utilisés par la force aérienne et il est prévu qu'elle dispose de 145 appareils lorsque sa mise en place sera achevée en 2016. L'appui international reste essentiel à son développement, à la formation de ses membres et à sa contribution aux opérations conduites de façon autonome par les forces de sécurité afghanes.

Police nationale afghane

17. Dans l'ensemble, la Police nationale afghane devrait réaliser l'objectif fixé pour octobre 2012. À l'heure actuelle, elle compte environ 144 000 agents de police. La dotation d'effectifs autorisée pour la police afghane en uniforme et les patrouilleurs de la police afghane des frontières a été utilisée dans sa totalité; la politique de recrutement a été revue afin de privilégier l'intégration directe de sous-officiers et d'équilibrer la croissance des effectifs avec la formation des sous-officiers et des patrouilleurs. L'accent continue d'être mis sur la formation étant donné que le nombre de places disponibles dépasse 15 000 mais que le taux de remplissage est resté autour de 65 %.

18. Le tableau des effectifs de 2011 comporte plus de 1 500 places supplémentaires réservées aux femmes, la Police nationale afghane en comptant actuellement 1 244. Le recrutement des femmes est à la traîne pour diverses raisons dont la principale est la réticence des chefs à accepter des femmes parmi eux.

19. La Police nationale afghane a notablement amélioré son efficacité opérationnelle. Le rapport de décembre 2011 est le premier dans lequel les unités de police ont reçu la mention « indépendant avec conseillers ». Dans la police en uniforme, 40 % des unités ont reçu la mention « efficace avec conseillers » ou une mention supérieure, alors que dans la police des frontières et dans la Force de la

police nationale afghane chargée du maintien de l'ordre, les taux ont été respectivement de 53 % et 57 %.

Capacités institutionnelles

20. Les ministères chargés de la sécurité, avec l'aide de la Mission de formation de l'OTAN, continuent de s'employer à renforcer leurs capacités en vue de constituer et de maintenir en place les forces de sécurité afghanes. Le Ministère de la défense et l'État-major général ont encore besoin d'aide pour s'acquitter de leur mission. Pendant la période considérée, le Ministère de la défense a confirmé que les capacités du personnel de direction avaient été renforcées, comme l'a montré la gestion efficace du lancement de la deuxième phase du processus de transition.

21. Le Ministère de l'intérieur a encore besoin d'une aide importante mais devrait parvenir à pouvoir se passer quasiment d'aide d'ici à la fin de 2012. L'un des grands problèmes qu'il reste à régler est l'attribution des postes civils, le barème des traitements et le classement des fonctionnaires n'ayant pas été réformés.

Sociétés de sécurité privées/Force afghane de protection civile

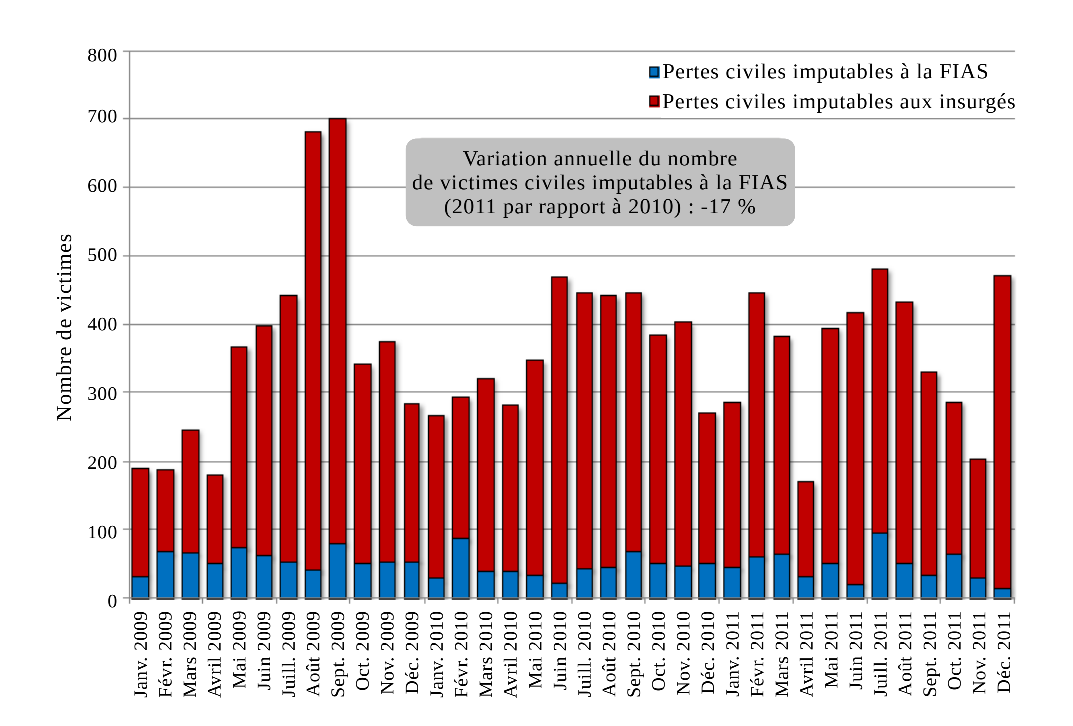
22. Neuf mois après la signature de la stratégie de transition (mars 2011), la Force afghane de protection civile n'est pour ainsi dire toujours pas opérationnelle. Cette stratégie préconise la dissolution des sociétés de sécurité privées s'occupant du développement et de la protection des convois le 20 mars 2012 au plus tard, et de celles qui sont chargées de la protection des bases de la FIAS et de la construction le 20 mars 2013 au plus tard. Le Bureau exécutif mixte pour le programme a été mis sur pied en vue d'appuyer le transfert des services assurés jusqu'à présent par les sociétés de sécurité privées et d'encadrer la Force de protection civile en la dotant des capacités nécessaires pour appuyer la stratégie de transition. Le Bureau pourrait ainsi encourager les partenaires d'exécution du domaine du développement à décider de poursuivre les travaux de développement et de mise en place d'infrastructures. Afin d'accélérer le renforcement des capacités opérationnelles, de la structure de commandement et de contrôle et des capacités de formation des gardes, et en attendant une solution définitive, un certain nombre de sociétés de sécurité privées se transforment en sociétés de gestion des risques. Celles-ci fourniront une aide dans le domaine de la gestion, du contrôle, de la formation et de l'application des normes opérationnelles jusqu'à ce que la Force de protection civile soit à même de gérer pleinement les opérations de sécurité. Si l'on veut respecter la date butoir fixée par le Président Karzaï, les ministères partenaires de la Force de protection civile doivent impérativement continuer de prêter leur concours (octroi en temps voulu de visas par le Ministère des affaires étrangères, de permis de travail par le Ministère du travail, de licences de télécommunications par le Ministère des communications et de permis pour véhicules blindés par le Ministère de l'intérieur, afin qu'il n'y ait aucune carence en matière de sécurité).

Victimes civiles

23. La protection de la population afghane demeure la première priorité de la FIAS, et chaque perte civile est un échec dans l'exécution de sa mission. Entre autres initiatives, la FIAS s'est tout particulièrement employée à comprendre et à prévenir les événements qui risquent de faire des victimes civiles. La publication de nouvelles directives tactiques ce trimestre a donné lieu à un cours de

perfectionnement dispensé à l'ensemble de ses membres. Le commandant adjoint de la FIAS assume désormais la présidence d'un nouveau conseil pour la prévention et la réduction du nombre des victimes civiles, organe de haut niveau chargé de surveiller cette question en permanence. Le commandant a tenu, au quartier général de la FIAS les 17 et 18 janvier 2012, une conférence qui visait à recueillir les enseignements tirés des opérations de l'OTAN en Libye, à faire concorder les interprétations faites par les commandants de sa directive tactique (Rev.4) et à réfléchir aux modalités futures de l'appui aérien fourni aux unités des Forces nationales de sécurité afghanes menant ou non des opérations en partenariat avec la FIAS, selon le point de vue des pilotes d'avion de combat.

24. Les rapports de ce trimestre indiquent que les insurgés sont responsables de 84 % des incidents causant des pertes civiles, ce qui représente une augmentation de 7 %. Le nombre total de victimes civiles a diminué de 19 % par rapport à la période précédente. Les opérations de la FIAS ne sont à l'origine que de 6 % des incidents causant des pertes civiles, ce qui confirme une tendance à la baisse par rapport aux périodes précédentes. Décembre 2011 est le mois où l'on a enregistré le plus faible nombre de victimes civiles imputables à la FIAS depuis janvier 2009, date à laquelle on a commencé à tenir des comptes précis. De toute évidence, les insurgés peuvent encore exploiter et manipuler ces incidents à leur avantage, puisque pour la population afghane, chaque fois qu'il y a des victimes, c'est la FIAS qui est responsable. Le diagramme ci-après indique le nombre de victimes civiles du conflit (morts et blessés) dont on a établi, après enquête, qu'elles étaient imputables soit à la FIAS soit aux insurgés. Ces données sont conformes à la politique de la FIAS, selon laquelle toutes les allégations crédibles faisant état de victimes civiles doivent être examinées.



Lutte contre les stupéfiants

25. En 2011, les forces de sécurité afghanes, avec l'appui de leurs partenaires de la FIAS, ont saisi une quantité record de stupéfiants et de précurseurs – en particulier de morphine –, bien supérieure à celle qui avait été saisie en 2010. Si elles perturbent largement le trafic, ces opérations n'ont pas d'impact à long terme sur les réseaux, ceux-ci étant capables de s'adapter et de se déplacer de façon à retrouver leur niveau d'activité initial une fois les actions terminées.

26. D'après les premières indications disponibles, la culture de l'opium est en recul dans les régions où la sécurité est mieux assurée. Les cours de l'opium, extrêmement élevés, ont poussé les agriculteurs à planter de grandes quantités de pavot, y compris dans des zones où la culture était auparavant d'un coût prohibitif. Les opérations de saisie menées avec succès en 2011 ont en outre déplacé la culture du pavot vers des zones plus isolées, dotées d'un niveau de sécurité faible et où la présence de la Coalition se fait peu sentir.

27. Les programmes destinés à former les forces de sécurité afghanes et à améliorer leurs capacités à tous les niveaux sont d'une importance cruciale si l'on veut que l'Afghanistan puisse poursuivre les opérations de lutte contre les stupéfiants une fois la transition effectuée. La FIAS continuera d'appuyer les programmes et les opérations mis en place par le Gouvernement pour désorganiser, neutraliser et entraver l'industrie des stupéfiants et l'empêcher de financer le mouvement des insurgés. La FIAS continuera de programmer ses opérations en fonction du cycle de culture du pavot afin de garantir une efficacité maximale et de faire avancer la lutte contre les stupéfiants.

Gouvernance

28. La FIAS continue d'appuyer l'action du Gouvernement afghan en ce qui concerne la gouvernance, en particulier dans les domaines clefs que sont la transition, la réintégration, la lutte contre la corruption et le renforcement de l'état de droit.

Transition

29. L'exécution de la deuxième phase du processus de transition a démarré. Le Gouvernement a continué de coopérer avec l'OTAN pour la mise en œuvre des première et deuxième phases et la planification de la troisième phase. Dans le cadre de la deuxième phase, près de 50 % de la population du pays passera sous le contrôle des forces de sécurité afghanes. La FIAS continue, dans les zones où la transition est opérée, d'apporter à celles-ci un soutien sous forme d'activités variées de supervision, de formation et de fourniture de capacités habilitantes clefs. Le Conseil de transition Inteqal a approuvé les composantes sécurité, gouvernance et développement, communication stratégique et évolution des équipes de reconstruction des provinces de tous les plans de mise en œuvre du processus de transition pour les zones concernées par la deuxième phase. Organisées et conduites par la Commission de coordination de la transition, des cérémonies de transition ont lieu dans toutes les zones concernées par la deuxième phase, sauf dans la province de Sari Pul, qui relève du commandement régional nord et où la transition demeurera en suspens jusqu'à ce que les processus afghans aient eu le temps de trouver une solution aux problèmes à régler.

Lutte contre la corruption

30. Une équipe de l'OTAN chargée du renforcement de l'intégrité s'est rendue à Kaboul du 2 au 15 décembre. Elle y a dispensé une formation sur le rôle primordial des forces de défense dans le renforcement de l'intégrité à 45 étudiants de l'École de police afghane, puis un cours sur la formation des formateurs en matière de renforcement de l'intégrité à 12 étudiants de l'Académie militaire nationale. L'équipe a ensuite accompagné des formateurs afghans dispensant un cours sur le rôle primordial des forces de défense dans le renforcement de l'intégrité à 35 étudiants de l'Académie militaire nationale. Cette expérience sans précédent constitue une étape importante dans la mise en œuvre du programme de renforcement de l'intégrité. La FIAS appuie, en collaboration avec l'équipe spéciale Shafafiyat (transparence), l'action engagée par le Gouvernement pour réduire la corruption en son sein.

31. L'OTAN a tenu, à Doubaï le 10 décembre 2011, une conférence des affaires publiques sur l'Afghanistan, qui a rassemblé une centaine de porte-parole et attachés de presse de l'OTAN, de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, de l'Union européenne et du quartier général de la FIAS, et de porte-parole du Gouvernement et de représentants des médias afghans. En outre, le Centre de presse et d'information du Gouvernement afghan a organisé à Kaboul, à l'intention des communicateurs de la capitale, un atelier de réflexion sur les moyens de faire mieux entendre la voix des Afghans dans l'ensemble des communications.

Appui au renforcement de l'état de droit

32. Par l'intermédiaire de la Mission de soutien de l'OTAN pour l'état de droit, la FIAS offre des services de liaison et des compétences sur le terrain en vue d'appuyer l'action du Gouvernement et des experts civils internationaux en matière de renforcement des capacités. La Mission de soutien s'emploie tout particulièrement à aider le Gouvernement à sensibiliser davantage à l'état de droit dans des provinces et des districts clefs.

Programme afghan pour la paix et la réintégration

33. Les efforts de réconciliation et de réintégration menés par les Afghans ont connu un succès mitigé au cours des derniers mois. La réintégration a continué de progresser régulièrement, de petits groupes de Taliban ayant adhéré au processus au cours du trimestre, en particulier dans les commandements régionaux nord et ouest. La FIAS appuie activement les mesures prises par ses partenaires afghans pour accélérer la réintégration, afin d'en faire une option de plus en plus attrayante pour les insurgés. À la fin du mois de janvier, le Programme afghan pour la paix et la réintégration avait procédé à la réintégration officielle de 3 028 insurgés, soit une augmentation d'environ 300 personnes par rapport au trimestre précédent.

Développement

34. Faisant le lien entre sécurité, gouvernance et développement, les équipes de reconstruction des provinces passeront progressivement de la prestation directe de services à la fourniture d'une assistance technique et au renforcement des capacités, et s'efforceront notamment d'améliorer la synergie entre les institutions de gouvernance nationales et infranationales. Les équipes transféreront leurs fonctions aux administrations locales, au secteur privé ou à d'autres parties prenantes telles

que des ONG, des consulats nationaux et des organismes d'aide. Cette évolution devrait leur permettre de disparaître à la fin de 2014. Le Bureau du haut représentant civil de l'OTAN, principal responsable de l'évolution des équipes de reconstruction des provinces, et le quartier général de la FIAS ont établi et diffusé des documents et des orientations relatives à l'assistance, une collection d'outils de planification pour l'évolution des équipes et des orientations relatives aux plans de transition du Conseil de transition Inteqal, afin d'aider les pays fournisseurs de contingents à recenser les facteurs externes de l'évolution des équipes et à définir les modalités du transfert d'activités. Dans le cadre de la mise en œuvre du processus de transition, les plans d'évolution pour les première et deuxième phases ont été approuvés par le Conseil de transition Inteqal, et ceux qui concernent les autres provinces sont actuellement en cours d'élaboration.

Enfants touchés par les conflits armés

35. Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni avec ses partenaires de la FIAS le 22 février 2012 pour examiner la question des enfants touchés par les conflits armés et l'état de la coopération entre l'OTAN et l'ONU sur cette question. La Secrétaire générale adjointe et Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Radhika Coomaraswamy, a fait connaître ses vues par visioconférence. Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est mis d'accord sur une série de mesures concrètes supplémentaires, notamment l'élaboration de directives à l'intention des commandants stratégiques et l'examen de la politique de l'OTAN sur le recours à des prestataires à l'appui des opérations, afin de veiller à ce que l'Organisation ne traite pas avec des sociétés faisant travailler des enfants. L'OTAN fera figurer des données actualisées sur les enfants touchés par les conflits armés dans les futurs rapports trimestriels sur les opérations de la FIAS qu'elle présentera à l'ONU. Elle a également nommé un coordonnateur de haut niveau pour les questions liées aux enfants touchés par les conflits armés, qui collaborera plus avant avec l'ONU sur ce sujet.